



Distr. générale
10 novembre 2020

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session

Nairobi (en ligne), 22–26 février 2021*
Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives à la politique et à la gouvernance
internationales en matière d'environnement

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/18 sur les liens entre la pauvreté et l'environnement

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. Dans sa résolution 4/18 sur les liens entre la pauvreté et l'environnement, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié la Directrice exécutive du PNUE, dans le cadre du programme de travail et du budget existants et en collaboration avec d'autres organes et partenaires des Nations Unies, de renforcer les initiatives concernant les liens entre la pauvreté et l'environnement ; et d'examiner comment le Programme des Nations Unies pour l'environnement peut, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux de pays et bureaux régionaux, contribuer à l'élimination de la pauvreté.

2. L'Assemblée pour l'environnement a en outre prié la Directrice exécutive, en collaboration avec des partenaires, de promouvoir l'innovation en matière d'agriculture durable ; d'apporter un appui aux activités d'adaptation et de renforcement de la résilience face aux effets néfastes des changements climatiques, à la désertification, aux catastrophes naturelles, à la dégradation de l'environnement et à d'autres changements environnementaux qui sont susceptibles de provoquer des déplacements de populations ; et de promouvoir des solutions énergétiques durables qui favorisent l'élimination de la pauvreté et le développement durable, permettent l'accès à des énergies fiables et durables à un coût abordable, tiennent compte des facteurs sociaux et culturels et donnent des moyens d'action aux femmes et aux jeunes. L'Assemblée a invité les États membres à investir dans des pratiques novatrices et durables de gestion des forêts permettant de conserver et d'utiliser durablement les écosystèmes forestiers au profit des ménages ruraux qui sont tributaires des ressources forestières afin que les activités économiques liées aux forêts créent des revenus et répondent à leurs besoins, et à envisager d'entamer des réformes d'orientation, y compris des réformes visant à

* Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tenue le 8 octobre 2020 et lors de la réunion conjointe des Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents tenue le 1^{er} décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée devrait être ajournée le 23 février 2021 et reprendre en présentiel en février 2022.

** UNEP/EA.5/1/Rev.1.

améliorer la transparence, qui permettront aux populations vivant dans des zones riches en minéraux et autres ressources minières ou aux alentours de bénéficier, sur les plans social et économique, d'une production écologiquement durable. L'Assemblée pour l'environnement a engagé les États membres à incorporer une agriculture durable et résiliente face aux changements climatiques dans leur politique agricole nationale et leurs programmes, et à soutenir et promouvoir l'exploitation durable des pêches, des modes d'aquaculture novateurs et durables, et la conservation et la gestion durable du milieu marin.

3. L'Assemblée pour l'environnement a également prié la Directrice exécutive de lui faire rapport, à sa cinquième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/18. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande.

I. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 4/18

4. Les progrès dans l'application de la résolution 4/18 ont pu en partie être réalisés dans le cadre de l'Initiative concernant le lien entre pauvreté et environnement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (2018–2022), qui est menée conjointement par le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Lancée le 1^{er} septembre 2018, cette initiative est mise en œuvre dans 10 pays : 5 dans la région de l'Afrique et 5 dans la région de l'Asie et du Pacifique.¹ L'initiative englobe la mise au point d'outils et la fourniture d'une assistance technique dans le renforcement des capacités, la planification stratégique, l'élaboration de politiques, la planification générale et l'intégration du lien pauvreté-environnement dans les processus de planification et de budgétisation nationaux et locaux afin d'éliminer la pauvreté dans les pays pilotes.

5. D'autres programmes et projets du PNUE qui ont eu pour but d'appuyer la mise en œuvre d'interventions visant à éliminer la pauvreté au niveau des collectivités et se rapportent à la résolution 4/18 sont notamment les suivants : a) le Programme pour les mers régionales ; b) le Partenariat international pour la gestion des écosystèmes du PNUE (IEMP-PNUE), basé à Beijing ;² et c) le projet pilote visant à contribuer à l'action pour le climat afin d'autonomiser les femmes dans le secteur de l'énergie : « éclairage et cuisson propre », qui est parrainé par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et est actuellement mis en œuvre au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie.

6. Au cours de la période considérée, le PNUE, agissant en collaboration avec les divers partenaires mentionnés ci-dessous, a continué à promouvoir l'innovation en matière d'agriculture durable ; investir dans des pratiques novatrices et durables de gestion des forêts ; promouvoir l'exploitation durable des pêches et des modes d'aquaculture novateurs et durables ; appuyer des réformes d'orientation concernant les ressources minières afin d'améliorer la transparence et de veiller à ce que les populations vivant dans des zones riches en minéraux ou aux alentours soient protégées ; soutenir les efforts en matière d'adaptation et de renforcement de la résilience face aux effets néfastes des changements climatiques, à la désertification, aux catastrophes naturelles, à la dégradation de l'environnement et à d'autres facteurs environnementaux qui sont susceptibles de provoquer des déplacements de population ; et promouvoir des solutions énergétiques durables, comme décrit ci-dessous.

A. Agriculture durable

7. Le PNUE s'est employé, en collaboration avec ses partenaires, à promouvoir les innovations agricoles, parmi lesquelles l'adoption d'une agriculture résiliente face au climat par les petits exploitants agricoles et les agricultrices, et a œuvré en faveur de l'incorporation d'une agriculture résiliente face aux changements climatiques dans les politiques agricoles nationales afin d'optimiser la gestion durable et équitable des ressources.

8. Par le biais de son centre de collaboration avec l'Académie chinoise des sciences au titre du Partenariat international pour la gestion des écosystèmes (IEMP-PNUE), le PNUE s'est attelé au renforcement des capacités en matière d'agriculture durable dans les pays du bassin du Zambèze en a) réalisant une cartographie des terres cultivées à une résolution de 10 m pour le Mozambique, la Zambie et le Zimbabwe et en mettant les jeux de données à la disposition de leurs ministères de l'agriculture respectifs ; et b) en organisant des formations sur les prévisions agricoles à l'aide du

¹ Pays de la région de l'Afrique : Malawi, Mauritanie, Mozambique, Rwanda et République-Unie de Tanzanie ; pays de la région de l'Asie et du Pacifique : Bangladesh, Indonésie, République démocratique populaire lao, Myanmar et Népal (<https://pea4sdgs.org/>).

² <http://www.unep-iemp.org/>.

système de surveillance agricole CropWatch Cloud, une plate-forme mondiale de surveillance en nuage de la production agricole, à l'intention des responsables gouvernementaux au Mozambique.

9. Au titre du projet cadre intitulé "Sustainable Livelihood and Green Development Strategies in Environment-Economic Fragile Areas" (Moyens de subsistance durables et stratégies de développement vert dans les zones fragiles sur le plan environnemental et économique), financé par l'Académie chinoise des sciences, l'IEMP-PNUE a réalisé des études de cas sur la durabilité des moyens de subsistance dans les zones rurales avec des partenaires locaux au Cambodge, au Myanmar, en Thaïlande et au Népal. Grâce à ces études, des interventions localement ciblées pour le développement agricole durable (par exemple, l'agriculture biologique, la valorisation des produits de l'agrobiodiversité et la pêche communautaire) ont été identifiées dans chaque pays afin d'assurer la conservation des espèces endémiques et de soutenir les moyens de subsistance au niveau local. Les principaux constats dégagés des données d'expérience et les enseignements tirés de la gestion communautaire ont été établis aux fins d'être reproduits ou appliqués à grande échelle en partageant les connaissances, en renforçant les capacités et en influant sur les politiques.

10. En Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, dans le cadre du Programme pour la biodiversité relevant de la Convention relative à la coopération en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de l'Afrique australe (Convention d'Abidjan), le PNUE a collaboré avec les communautés côtières pour élaborer des plans d'adaptation aux changements climatiques et des cartes d'occupation des sols. Des interventions similaires ont été menées au titre de l'Initiative concernant le lien entre pauvreté et environnement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable au Bangladesh, au Malawi, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie. L'action menée au titre de l'initiative a visé à promouvoir l'agriculture durable, notamment par l'utilisation de fumier organique comme source d'engrais et de nutriments pour la production vivrière. Au Rwanda, le projet mené dans ce cadre a contribué à l'élaboration d'un plan directeur national d'utilisation et de développement des terres pour la croissance verte et l'action en faveur du climat, tandis qu'au Malawi, il a concouru à l'élaboration d'un plan d'action axé sur l'atténuation de la perte de sol et a favorisé l'engagement des femmes dans l'entrepreneuriat au service de la sécurité alimentaire, en ciblant les petites exploitantes agricoles. Un partenariat a, dans le cadre de cette action en faveur de la pauvreté et l'environnement, été noué avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Agence coréenne de coopération internationale aux fins de l'exécution du projet visant à autonomiser les femmes grâce à une agriculture résiliente face aux changements climatiques dans les districts ruraux de Lilongwe, de Salima et du Nord de Mzimba au Malawi. Différentes solutions possibles pour remplacer l'utilisation des produits agrochimiques ont été identifiées, mises à l'essai et promues afin de maintenir l'intégrité des écosystèmes.

11. En vue de promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Chine, le PNUE, ONU-Femmes et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont travaillé avec des communautés agricoles locales pour démontrer la viabilité de l'agro-biodiversité en tant que mécanisme d'adaptation important. En outre, au titre de cette initiative concernant le lien entre pauvreté et environnement, une étude a été réalisée au Vietnam sur le produit intérieur brut (PIB) des franges pauvres de la population dans le cadre du projet pour les services écosystémiques (ProEcoServe), financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

B. Gestion durable des forêts

12. Le PNUE, en collaboration avec le FEM et la FAO, a aidé les États membres à investir dans des pratiques novatrices pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers. En Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, le PNUE a encouragé l'utilisation économique non-consommatrice des ressources forestières par les communautés locales en faisant fond sur le Protocole additionnel à la Convention d'Abidjan relatif à la gestion durable des écosystèmes de mangroves.

13. Dans le cadre de la Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental (Convention de Nairobi) et plus particulièrement de la composante 2 du Programme d'action stratégique pour les grands écosystèmes marins de l'océan Indien occidental : projet d'harmonisation des politiques et de réformes institutionnelles³, le PNUE a soutenu l'engagement des communautés côtières en travaillant

³ La composante 2 du projet est intitulée « Stress Reduction through Community Engagement and Empowerment in Sustainable Resources Management » (Réduire le stress/les pressions par l'engagement et l'autonomisation

à la remise en état des écosystèmes de mangroves, y compris la protection des récifs coralliens et des herbiers marins afin d'améliorer la pêche, dans le but de fournir aux communautés côtières un avenir et des moyens de subsistance durables.

14. Dans le cadre du projet d'adaptation fondée sur les écosystèmes au titre de la coopération Sud-Sud, piloté par le Ministère népalais des forêts et de l'environnement et financé par l'IEMP-PNUE, des activités ont été menées en ce qui concerne la restauration des bassins versants pour les rendre résilients face aux changements climatiques, y compris le reboisement, l'agroforesterie et la stabilisation des berges par la plantation de près d'un million de semis de cultures vivrières en 2019 dans les districts de Lamjung, Gorkha et Tanahu au Népal. Des drageons d'herbe, de bambou et de banane ont été plantés sur des berges dégradées. Avec les arbres fruitiers, les plantations de cardamome, les ruches et les mesures de conservation de l'eau, la diversification des cultures a amélioré les moyens de subsistance des populations locales, générant des bénéfices directs pour 187 ménages des communautés rurales.

C. Exploitation durable des pêches

15. Au titre des conventions d'Abidjan et de Nairobi, le PNUE, en collaboration avec le FEM et la FAO, s'est employé avec les États membres à soutenir et promouvoir une pêche durable ainsi que la conservation et la gestion durable du milieu marin. Dans le cadre de ses orientations stratégiques formulées sous l'égide de l'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale, le PNUE a collaboré avec les États membres de cette région pour promouvoir les principes de l'économie bleue durable. Une initiative destinée à appuyer la fourniture d'une assistance technique concernant l'émission d'obligations bleues a été lancée et devrait stimuler l'utilisation durable des ressources marines, notamment l'atténuation des pratiques néfastes et des risques qui pèsent sur l'environnement côtier tels que les marées noires.

16. Grâce au financement du FEM, le PNUE, de concert avec le PNUD et la FAO, a collaboré avec les communautés côtières d'Afrique occidentale, de la région des Caraïbes, de l'océan Indien occidental, des mers d'Asie orientale et de la Méditerranée aux efforts de protection du littoral contre les activités destructrices. Le Bangladesh, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kenya, le Panama et la Sierra Leone ont mis en train des programmes de remise en état des mangroves pour enrichir ces habitats et lutter contre la pauvreté en fournissant une source de revenus aux communautés locales. Toujours dans le cadre de l'initiative pauvreté-environnement, on s'est employé à soutenir le renforcement des capacités en matière de pêche durable en Mauritanie, notamment afin de sensibiliser aux répercussions des activités de pêche sur l'environnement et la santé.

D. Gestion durable des ressources minières

17. Des réformes d'orientation visant à améliorer la transparence dans le secteur des industries extractives sont essentielles à la réalisation d'un développement durable. L'extraction artisanale de minerais et de pierres et métaux précieux en Afrique représente une activité non durable menée principalement par des communautés locales à faibles revenus vivant dans des conditions précaires. Les risques sanitaires liés au mercure utilisé dans l'extraction minière de l'or sont une source de préoccupation majeure, en dépit des perspectives prometteuses de revenus considérables offertes par cette activité. Les résidus d'extraction minière (déchets miniers) chargés de résidus toxiques de mercure se retrouvent dans les cours d'eau naturels et dans les chaînes alimentaires humaines et les systèmes sanguins, ce qui affecte la santé et la sécurité des populations locales.

18. Au Kenya (dans la zone de Migori), en Mauritanie (dans les zones de Tasiast et de Zouerate) et dans le nord de la République-Unie de Tanzanie (dans la région de Mwanza), le PNUE et le PNUD, agissant en collaboration avec les autorités locales, ont fourni aux communautés touchées des conseils d'experts sur les dangers que posait le mercure rejeté dans l'environnement et ont proposé d'autres solutions viables possibles. Les orpailleurs et les femmes ont été sensibilisés aux impacts des activités minières sur l'environnement et la santé, y compris la destruction d'objets archéologiques ayant préservé l'histoire locale depuis le Moyen Âge. L'action ainsi menée visait à garantir que les communautés vivant dans des zones riches en minéraux ou aux alentours bénéficient des avantages socioéconomiques tirés d'une production durable des ressources minières. Au Mozambique, dans le cadre de l'initiative concernant le lien entre pauvreté et environnement, un apport technique a été fourni lors des négociations entre le ministère de l'économie et des finances et le ministère des ressources minérales et de l'énergie pour mettre en place un système permettant de collecter

des communautés dans la gestion durable des ressources). (<https://www.unenvironment.org/nairobiconvention/projects/western-indian-ocean-large-marine-ecosystems-sapphire>).

2,75 % des recettes des industries extractives pour les affecter à des projets de développement durable au niveau du district ou de la communauté.

E. Facteurs environnementaux influant sur les migrations et les déplacements de populations

19. Le PNUE a continué à apporter un appui aux États membres qui ont sollicité une assistance dans le cadre de leurs efforts en matière d'adaptation et de renforcement de la résilience face aux effets néfastes des changements climatiques, à la désertification, aux catastrophes naturelles, à la dégradation de l'environnement et à d'autres changements environnementaux qui sont susceptibles de provoquer des déplacements de populations. La situation est devenue plus critique avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a entraîné le déplacement de nombreux ménages urbains ayant perdu leur emploi et qui ont cherché refuge dans leurs communautés rurales, dans leur quête d'une vie et de moyens de subsistance sûrs, et en particulier de sécurité alimentaire.

20. Après le passage du cyclone Idai, qui a dévasté le Mozambique en 2019, provoquant des dégâts environnementaux et affectant les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, l'IEMP-PNUE, en partenariat avec des scientifiques chinois, a produit des cartes aux fins d'évaluation des inondations et de prise de décision dans le cadre du programme de relèvement.

21. En Chine, l'IEMP-PNUE a mis en œuvre le projet visant à renforcer la sécurité des revenus et la résilience des agricultrices de Qinghai dans un climat changeant, financé par le Bureau d'ONU-Femmes en Chine, le Fonds international pour le développement agricole, l'Académie chinoise des sciences et les autorités locales. Ce projet vise à lutter contre la pauvreté au sein des groupes ciblés dans la province de Qinghai en les aidant à devenir économiquement indépendants. La réussite du projet a été démontrée par le fait que les femmes avaient un plus grand accès à des ressources résilientes face aux changements climatiques, telles que le financement, les marchés et les services de vulgarisation, et une plus grande aptitude à progresser dans la chaîne de valeur.

F. Solutions énergétiques durables

22. Le PNUE a collaboré avec le PNUD, ONU-Femmes et les États membres pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée pour l'environnement de promouvoir des solutions énergétiques durables. Investir dans des politiques énergétiques et environnementales intégrées est essentiel pour améliorer le bouquet énergétique et donner plus de moyens d'action aux femmes et aux jeunes des communautés rurales isolées, y compris l'introduction de l'énergie solaire pour l'éclairage et le pompage de l'eau, l'exploitation du biogaz et de la biomasse et la fourniture de chambres froides pour le stockage des vaccins ou la conservation du poisson dans des endroits éloignés.

23. À Djibouti, les communautés locales exploitent l'énergie solaire pour l'éclairage et le chauffage afin de soutenir les entreprises d'écotourisme. Elles utilisent également l'énergie solaire pour dessaler l'eau de mer à usage domestique et alimenter les installations de stockage au froid des poissons avant leur vente sur les marchés. L'utilisation de pompes à eau solaires dans les écovillages du Rwanda et au Malawi est un exemple de la façon dont l'énergie solaire a été exploitée pour alimenter les systèmes d'irrigation goutte à goutte et améliorer la sécurité alimentaire, en particulier parmi les petites exploitantes.

24. Au Mozambique (dans le district de Chongoene de la province de Gaza) et en République-Unie de Tanzanie (dans l'île de Kasalazi dans la région de Mwanza), le PNUE, en partenariat avec ONU-Femmes et les autorités locales, a lancé le projet visant à contribuer à l'action pour le climat afin de donner aux femmes entrepreneures des moyens d'action dans le secteur de l'énergie de façon à introduire l'utilisation de technologies d'énergie propre et renouvelable dans l'éclairage et la cuisson propre.

II. Enseignements tirés

25. Les interventions mentionnées ci-dessus ont démontré que les objectifs consistant à mettre fin à la pauvreté, transformer des vies et protéger la planète peuvent être poursuivis en même temps. Les changements de stratégies au profit de politiques en faveur des pauvres et de l'environnement peuvent favoriser des transformations susceptibles d'accélérer les investissements visant à éradiquer la pauvreté et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Les enseignements qui se dégagent de l'application de cette résolution sont les suivants :

a) Les acquis obtenus au cours de nombreuses années ont été balayés par suite de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, la nature et les objectifs environnementaux doivent

occuper une place centrale dans les stratégies de relèvement et les politiques de développement en général. La pandémie a également mis en exergue l'importance de mettre en place des programmes d'aide en tenant compte du lien entre la pauvreté et le capital naturel ;

b) Des instruments juridiques et des cadres institutionnels et réglementaires pertinents ont été mis en place dans certaines juridictions pour soutenir des politiques similaires en Indonésie, en République démocratique populaire lao et au Rwanda. Ces efforts ont abouti à des résultats positifs au sein des communautés qui ont réalisé des bénéfices économiques en appliquant les outils et les compétences techniques acquis grâce aux interventions du PNUE et de ses partenaires ;

c) Les statistiques de l'indice de pauvreté multidimensionnelle sont essentielles à l'élaboration de politiques visant à lutter contre la pauvreté. L'analyse de la pauvreté à l'aide de l'indice révèle la nature multidimensionnelle de la pauvreté – couvrant la santé, l'éducation, le logement, les services publics et l'accès aux ressources naturelles – tant dans les communautés rurales qu'urbaines. Au Malawi et au Rwanda, par exemple, l'analyse de la pauvreté a été très utile pour cartographier les ressources environnementales telles que les forêts naturelles et les terres afin d'éclairer l'intégration des politiques dans les instruments gouvernementaux ;

d) Le concept de « richesse inclusive »⁴ offre l'opportunité de définir explicitement la reprise après la crise de la COVID-19 en ce qui concerne le développement durable, l'Accord de Paris et l'indicateur « au-delà du PIB ». L'indice de richesse inclusive en tant que mesure de la durabilité et de l'inégalité s'est considérablement amélioré au cours de la dernière décennie. Le rapport biennal du PNUE sur la richesse inclusive intitulé « Inclusive Wealth Report » et la publication de la Banque mondiale intitulée « The Changing Wealth of Nations 2018 » ont démontré qu'il est possible d'évaluer l'évolution du capital naturel, humain et physique dans tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu. Le système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) des Nations Unies a grandement amélioré la capacité du PNUE à comptabiliser les stocks d'actifs environnementaux et la contribution économique de ces derniers. Le paradigme de la richesse inclusive montre que les possibilités économiques futures dépendent de la gestion actuelle de toutes les formes de richesse, y compris la santé et les compétences humaines, les infrastructures physiques, la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes (y compris la qualité de l'air, la biodiversité et les systèmes climatiques), la confiance sociale et la force des communautés, et la qualité des institutions démocratiques. Ensemble, ces atouts déterminent la richesse globale d'une économie et sont les éléments de base pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable. De même, des statistiques sur la richesse inclusive peuvent aider à orienter les efforts politiques visant à renforcer la capacité des nations à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à façonner la reprise après la pandémie de COVID-19 ;

e) Les mécanismes de coopération Sud-Sud sont essentiels pour offrir une plateforme d'apprentissage et d'échange d'expériences aux pays du Sud dont les économies sont faibles et vulnérables. Par exemple, l'expérience indonésienne d'émission de sukuk d'obligations vertes souveraines (obligations islamiques) est riche d'enseignements pour les nouveaux marchés municipaux qui souhaitent attirer et développer les investissements du « bas de la pyramide » au niveau local ;

f) La collaboration interinstitutionnelle et le partenariat avec le secteur privé et d'autres parties prenantes sont essentiels pour obtenir des résultats et des effets de grande portée. Les interventions les plus réussies ont été réalisées dans le cadre de partenariats entre les organismes des Nations Unies – PNUE, PNUD, FAO, ONU-Femmes – avec le soutien des États membres ;

g) La coopération entre plusieurs donateurs en matière de financement est essentielle pour obtenir des résultats. C'est ainsi que l'Autriche, l'Union européenne, la Norvège et la Suède ont travaillé en coopération pour assurer la bonne mise en œuvre de l'Initiative concernant le lien entre pauvreté et environnement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;

h) Comme les défis liés à la pauvreté et à l'environnement sont fréquents dans les situations impliquant plusieurs pays, les mécanismes de financement en faveur de l'environnement et de l'action climatique au niveau mondial sont essentiels. Les interventions par le biais des programmes pour les mers régionales avec le soutien du FEM ont montré de bonnes synergies et de bons résultats,

⁴ La richesse inclusive d'un pays est la valeur sociale (et non le prix en dollars) de tous ses actifs, y compris le capital naturel, le capital humain et le capital produit (<https://www.unenvironment.org/resources/report/inclusive-wealth-report-2018>).

principalement en raison de la structure solide du FEM, au sein duquel les États membres sont des parties prenantes.

III. Recommandations et mesures proposées

26. L'Assemblée pour l'environnement souhaitera peut-être envisager d'adopter l'indice de pauvreté multidimensionnelle comme outil d'analyse de la pauvreté, qui sera utilisé dans de nouveaux domaines et pays pour fournir les informations et les statistiques requises pour appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable no 1, visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes.

27. L'Assemblée souhaitera peut-être également envisager d'utiliser des statistiques sur la richesse inclusive pour orienter les efforts politiques visant à renforcer l'aptitude des États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à façonner la reprise après la crise sanitaire liée à la COVID-19 et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.
